



**Art. 18 de la loi communale
modifiée du 13 décembre 1988**

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil communal est invité à se réunir le

jeudi, 11.07.2024 à 18:00 heures

à la salle des séances à L-7640 Christnach, 7, Fielserstrooss,
afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

- | | |
|------------|--|
| 2024-05-01 | Approbation du devis adapté relatif au projet portant sur l'extension de l'école fondamentale de Waldbillig ; |
| 2024-05-02 | Approbation d'un contrat de bail commercial ; |
| 2024-05-03 | Lignes directrices en matière d'approvisionnement de la commune de Waldbillig à partir de juillet 2024 dans le cadre du pacte climat; |
| 2024-05-04 | Indemnité à verser aux associations locales qui ont fait le service lors des célébrations de la fête nationale 2024 ; |
| 2024-05-05 | Décision sur l'ovation des sportifs méritants ; |
| 2024-05-06 | Convention avec l'a.s.b.l. Valorlux pour les systèmes de collecte sélective d'emballages et pour la prise en charge des coûts de collecte, de nettoyage, de transport et du traitement de certains produits en plastique ; |
| 2024-05-07 | Demandes de morcellement de terrains sis à Haller ; |
| 2024-05-08 | Demande d'inscription d'enfants non-résidents à l'école fondamentale de Waldbillig pour l'année scolaire 2024/2025; |
| 2024-05-09 | Approbation d'actes notariés ; |
| 2024-05-10 | Exercice du droit de préemption concernant des parcelles sises à Christnach ; |
| 2024-05-11 | Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour 2025 ; |



WALDBËLLEG

COMMUNE DE WALDBILLIG

- 2024-05-12 Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt commercial pour 2025 ;
- 2024-05-13 Demandes de subside ;
- 2024-05-14 Divers.

Conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 13 décembre 1988, le conseiller Romain Tobes a demandé par écrit à Madame la bourgmestre d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- 2024-05-15 Accord de principe pour l'extension du centre de recyclage Junglinster.

Christnach, le 8 juillet 2024

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
La bourgmestre,

La secrétaire,

